

Paris, le 8 novembre 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ACTION LOGEMENT ET LADOM SIGNENT UNE CONVENTION DE PARTENARIAT POUR FACILITER L'ACCÈS AU LOGEMENT DES ULTRAMARINS ACCÉDANT À UNE FORMATION EN MOBILITÉ

En présence de Charles GIUSTI, représentant de la Ministre des Outre-mer, Florus NESTAR, Directeur Général de L'Agence De l'Outre-mer pour la Mobilité et Jean-Luc GUITARD, Directeur Général d'Action Logement Services, signent ce jour une convention de partenariat visant à fluidifier le parcours résidentiel des ultramarins en formation dans l'Hexagone.

Par la signature de cette convention de partenariat, Action Logement et l'Agence De l'Outre-mer pour la Mobilité, s'engagent à accompagner la mobilité des ultramarins en formation dans l'Hexagone par un accès facilité au logement.

L'ambition commune des parties consiste à informer :

- Les demandeurs d'emploi accompagnés par LADOM, dans le cadre d'une formation en mobilité, sur les dispositifs spécifiques proposés par Action Logement. Les axes d'intervention respectifs contribuent à sécuriser leur parcours dans l'Hexagone.
- Les étudiants bénéficiaires du Passeport pour la Mobilité des Études (PME), sur les aides qui leur sont dédiées.

Cette convention témoigne d'une véritable volonté de mobiliser tous les moyens existants afin de favoriser la formation en mobilité des ultramarins et ainsi de leur permettre de développer leur employabilité, à savoir :

- Les aides financières d'Action Logement éligibles aux jeunes de moins de 30 ans visant à faciliter la location et à sécuriser le paiement des loyers.
- Les logements en résidences temporaires meublées proposés à des loyers raisonnables et accessibles en transports en commun.
- Les outils numériques pour saisir rapidement une demande et obtenir l'aide nécessaire.

Ce partenariat permet de concourir de façon opérationnelle à l'égalité réelle entre ces publics et leurs concitoyens hexagonaux.

À PROPOS D'ACTION LOGEMENT

Depuis plus de 60 ans, la vocation d'Action Logement, acteur de référence du logement social et intermédiaire en France, est de faciliter l'accès au logement pour favoriser l'emploi.

Action Logement gère paritairement la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) en faveur du logement des salariés, de la performance des entreprises et de l'attractivité des territoires. Grâce à son implantation territoriale, au plus près des entreprises et de leurs salariés, ses 18 000 collaborateurs mènent, sur le terrain, deux missions principales.

Construire et financer des logements sociaux et intermédiaires, prioritairement dans les zones tendues, en contribuant aux enjeux d'éco-habitat, de renouvellement urbain et de mixité sociale. Le groupe Action Logement compte 500 filiales immobilières dont 65 ESH et un patrimoine d'un million de logements sociaux et intermédiaires.

Sa deuxième mission est d'accompagner les salariés dans leur mobilité résidentielle et professionnelle. Le Groupe s'attache particulièrement à proposer des services et des aides financières qui facilitent l'accès au logement, et donc à l'emploi, des bénéficiaires, qu'ils soient jeunes actifs, salariés en mobilité ou en difficulté.

Plus d'informations sur : www.actionlogement.fr - @ActionLogement

À PROPOS DE LADOM

LADOM (L'Agence De l'Outre-mer pour la Mobilité) est un acteur majeur des mobilités des résidents des outre-mer au service du développement économique, social et culturel de leur territoire. Elle a pour mission originelle et prioritaire la qualification, la professionnalisation et l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi au travers de parcours de formation en mobilité. Ceci afin de lutter contre le chômage, véritable fléau qui frappe localement plus durement les jeunes.

En outre, depuis 2009, deux autres missions (financement du transport aérien) en faveur de la mobilité des ultramarins ont été confiées à l'Agence. L'une au profit des étudiants dont la filière est saturée ou inexistante sur place et qui, pour ces raisons, souhaitent poursuivre leur parcours en dehors de leur territoire de résidence. L'autre au profit des résidents souhaitant se rendre en France hexagonale pour raisons personnelles.

Devenue un Établissement Public Administratif (EPA) depuis le 1er janvier 2016, LADOM est placée sous la tutelle du ministère des Outre-mer et du ministère du Budget et bénéficie du soutien de l'Union Européenne via le Fonds Social Européen (FSE).

Plus de 35 000 ultramarins ont ainsi pu bénéficier des dispositifs de LADOM en 2017.

Plus d'informations sur : www.ladom.fr - @LadomOfficiel

CONTACTS PRESSE

Action Logement - Christine POUVREAU – 01 71 72 24 43 - christine.leclercq@actionlogement.fr

LADOM - Laura BOURGNINAUD – 01 53 69 29 09 - laura.bourgninaud@ladom.fr

Ministère des Outre-mer - Nicolas SIRE – 01 53 69 22 21 - nicolas.sire@outre-mer.gouv.fr